

COMMUNE DE LACROUZETTE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/12/2024

---

<b>Date de la convocation :</b> 25/11/2024	L'an deux mille vingt-quatre et le trois décembre à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.
<b>Membres en exercice :</b> 17 <b>Présents :</b> 14 <b>Votants :</b> 16	<b>Présents :</b> Marie-Noëlle BENOIT, Elodie BOISSONNADE-CALVET, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Catherine COMBES, Bérange DETOLSAN, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Michel LIFFRAUD, Michel MUNOZ, Fabrice OLIVET, Jean-Luc PISTRE, Maryse OULES
Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Représentés :</b> Benoit BASTIE représenté par Adrien BURATTO, Valérie SEGUIER représentée par François BONO  <b>Absents ou excusés :</b> Pauline VIVIES
<b>Secrétaire de séance :</b>	Maryse OULES

---

DE\_2024\_074

### **Objet :** Révision du contrat de location des salles du Malous et de la Bessière

Monsieur le Maire expose que les contrats de location de salles méritent des précisions sur les attendus de la commune et sur les équipements mis à disposition.

Il donne lecture des projets de nouveaux contrats au Conseil Municipal, joints à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :**

**APPROUVE** les contrats de location des salles du Malous et de la Bessière,

**PRECISE** que lesdits contrats pourront être modifiés sur la forme et non sur le fond pour toute modification ultérieure.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 3 décembre 2024,

La secrétaire de séance,

Maryse OULES

Le Maire,

François BONO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.